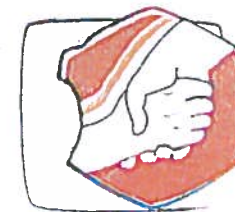


[MECS](#) : Maison d'enfants à caractère social ; [ERSA](#) : Espace résidentiel social alternatif ; [MR](#) : Maison Relais ; [BG](#) : Bail glissant ; [MAJ](#) : Maison d'accueil de jour ; [ESIP](#) : Encadrement social individualisé ; [DALT](#) : Dispositif d'accueil en logement temporaire ; [CP](#) : Club de prévention ; [PAVE](#) : Pôle d'accompagnement vers l'emploi ; [CHRS](#) : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale ; [FJT](#) : Foyer de jeunes travailleurs ; [AEMO](#) : Assistance éducative en milieu ouvert ; [CADA](#) : Centre d'accueil de demandeurs d'asile ; [AUH](#) : Accueil d'urgence hivernal ; [SPS](#) : service d'accueil spécialisé ; [SEMO](#) : Service éducatif en milieu ouvert ; [MESSAJ](#) : Mesure d'accueil de jour ; [SIL](#) : Service d'insertion par le logement ; [SAO/115](#) : Service d'accueil et d'orientation ; [SESAM](#) : Service éducatif spécialisé en actions multiformes ; [MF](#) : Médiation familiale ; [SAF](#) : Service d'accueil familial ; [AM](#) : Accueil maternel ; [PAEJ](#) : Point d'accueil/écoute jeunes ; [ASELL](#) : Accompagnement socio éducatif lié au logement ; [DHAF](#) : Dispositif d'hébergement et d'accueil de familles ; [SAJ](#) : Service d'accueil de jeunes ; [APMN](#) : Adaptation progressive en milieu naturel ; ...

Associations membres :

- ♦ [ANEF Provence](#) : (0491) 36 53 50
178, Cours Lieutaud
13006 MARSEILLE
- ♦ [ANEF Cantal](#) : (0471) 48 63 23
91, av. de la République BP 426
15004 AURILLAC
- ♦ [ANEF Vallée du Rhône](#) : (0475) 55 84 21
1, rue Gioacchino ROSSINI BP 63
26903 VALENCE Cedex 09
- ♦ [ANEF Ile de France Ouest](#) : (0147) 88 44 48
2, av. Château du Loir
92400 COURBEVOIE
- ♦ [ANEF Loire](#) : (0477) 34 43 45
67, rue TERRENOIRE
42100 SAINT-ETIENNE
- ♦ [ANEF / FERRER](#) : (0240) 74 12 43
11bis, Bd des martyrs Nantais
44000 NANTES
- ♦ [ANEF Paris](#) : (0444) 78 67 70
61, rue de la VERRERIE
75004 PARIS
- ♦ [ANEF Puy de Dôme](#) : (0473) 31 98 98
34, rue NIEL
63100 CLERMONT-FERRAND
- ♦ [Association Relais - ANEF \(Rhône\)](#) : (0472) 82 33 40
2, Impasse METRAL
69100 VILLEURBANNE
- ♦ [AEF 93/94](#) : (0142) 87 65 93
72 bis/74 Avenue PASTEUR
93100 MONTREUIL

FEDERATION ANEF



fédération anef
Combattre toutes formes d'exclusion

« Combattre toutes formes d'exclusion »

Reconnue d'utilité publique depuis 1968



Siège administratif : ANEF LOIRE
67, rue de Terrenoire
42100 SAINT ETIENNE

Tél. : (0477) 34 43 45

Pendant la 2^{ème} guerre mondiale, Madame Marguerite-Marie MICHELIN fut déportée au camp de concentration de RAVENSBRÜK, pour des faits de résistance.

RAVENSBRÜK fut le seul grand camp de concentration réservé aux femmes. 132.000 femmes et enfants y furent enfermés. On estime que 92.000 d'entre eux y furent assassinés ou moururent d'épuisement ou de faim (1.300 par mois !). Sortie de cet enfer où elle a fait l'expérience, comme condition de survie, de l'entraide entre femmes aux origines et aux histoires fort différentes, elle a le souci de venir en aide aux personnes en difficulté pour qu'elles trouvent, le moment venu, « *une main tendue, une présence affectueuse, une possibilité de travail pour ne pas avoir à connaître l'abandon et le mépris* ».

Avec plus de 700 salariés, nous poursuivons son œuvre !



LES QUELQUES DATES A RETENIR :

1952 : Création de l'ANEF par Madame Marguerite-Marie MICHELIN.

1968 : L'Association ANEF est déclarée d'utilité publique.

1976 : L'Association modifie ses statuts pour élargir son accueil aux jeunes hommes. Elle prend alors le nom d'Association Nationale d'Entraide, dite ANEF.

2008 : Suivant en cela les effets de la décentralisation, l'ANEF a décidé d'accorder l'autonomie juridique à ses « sections », tout en préservant « l'entraide » qui a toujours uni les structures territoriales.

Création de la Fédération ANEF.

2013 : SOIXANTIEME ANNIVERSAIRE de l'ANEF.

CHARTRE ANEF

(Extraits)

Cette CHARTRE est la référence sur laquelle se fondent les actions conduites par les associations, membres de la Fédération, qui l'ont inscrite dans leurs statuts.

Nous partageons la conviction que la personne tend à sa pleine humanité en devenant un acteur conscient et responsable de sa propre vie. Elle régresse en humanité lorsqu'elle traite l'autre et elle-même comme des objets. Cette affirmation nous conduit à énoncer les principes suivants qui inspirent l'ANEF et ses composants :

1 – LE RESPECT DU A LA PERSONNE :

Il faut comprendre ici respect de la dignité absolue de toute personne, qu'elles que soient les différences, d'origine culturelle, confessionnelle, sociale ou ethnique, de sexe, de statut. Ceci implique que nos actions soient fondées sur l'accueil de différences, l'écoute, la compréhension, le dialogue, la confidentialité.

2 – LA RECONNAISSANCE D'UN POTENTIEL D'EVOLUTION EN CHACUN :

Nous refusons la résignation devant les déterminismes et reconnaissons en toute personne un être en devenir, capable de choix raisonnés et assumés, apte à rencontrer les autres. Ceci implique que nos actions fassent appel aux dispositions de chacun à la réflexion, à l'effort, à l'initiative, à la responsabilité.

3 – LA SOLIDARITE ENTRE LES PERSONNES, AU SEIN DE LA SOCIETE :

Nous savons que toute personne est un être social qui ne peut s'accomplir que dans la vie relationnelle. Ceci implique que nos actions mettent en œuvre l'entraide, la solidarité, l'échange, l'exigence de justice, la prise en compte des droits et des devoirs de chacun au sein de la collectivité.

Nos associations partagent les mêmes valeurs et visent les mêmes objectifs. Elles favorisent entre elles des liens de confiance : la coopération, la médiation, la solidarité, le partage d'expériences et l'entraide.

ORIENTATIONS POUR NOS PRATIQUES EDUCATIVES

(Extraits)

1 – Accueil et accompagnement :

Dans le cadre des réglementations en usage et des projets de service des établissements et dans la limite des financements qui nous sont attribués, nous recevons sans exclusive les personnes qui nous sont confiées ou qui s'adressent directement à nous. L'accompagnement que nous pratiquons veut offrir aux personnes la possibilité de franchir des étapes de progrès vers l'insertion sociale.

2 – Travail en équipe :

La complexité des problèmes sociaux, la diversité des réponses éducatives possibles, la fragilité des démarches individuelles, l'isolement des personnes prises en compte et les conséquences néfastes d'une pratique sociale enfermée sur elle-même amènent l'ANEF à privilégier un travail concerté et collectif, appuyé sur une réflexion en équipe des différents acteurs. Nous avons, en effet, à prendre en compte, dans une approche transdisciplinaire, les différents points de vue et les interactions entre les intervenants, sans prétendre épuiser la complexité de la personne accueillie.

3 – Partenariat :

Pour remplir son objet social, l'ANEF élargi ses moyens d'action en faisant appel au réseau de ses relations, à d'autres associations qui partagent les mêmes valeurs qu'elle, acteurs, services publics ou privés, organismes qui œuvrent dans le domaine éducatif, social, culturel et économique, dans le respect de son caractère « non lucratif ».

4 – Missions de service public :

Il s'agit pour l'ANEF de ne pas limiter son rôle à celui d'un instrument des politiques sociales, ni à celui d'un gestionnaire économe de l'argent public, mais d'utiliser ses savoir-faire et sa capacité de réflexion et d'innovation pour participer à l'élaboration des politiques sociales en proposant des évolutions nécessaires et pour rechercher et mettre en œuvre de nouveaux modes d'action correspondants à l'évolution des besoins des personnes accueillies.